

Paris, le 11 décembre 2017

Rencontre avec le Haut-Commissaire à la réforme des retraites Solidaires réaffirme son opposition à l'instauration d'un système de retraite à points

Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire à la réforme des retraites a reçu une délégation de l'Union syndicale Solidaires, pour recueillir notre avis sur le projet de transfert de tous les régimes, de base et si possible complémentaires, dans un seul, un régime unique à points qui serait seul censé répondre au principe mis en avant par le candidat E. Macron, « *un euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé* ».

Solidaires a souligné la régression sociale, l'augmentation des injustices et des inégalités portées par un régime à points :

- **Notre système actuel, par répartition et à prestations définies**, permet de connaître à l'avance et de garantir le taux de remplacement, le montant de la pension par rapport au salaire pris en compte.

→ **La pension du régime à points, à cotisations définies, dépend du prix de vente du point**, déterminé chaque année pour équilibrer le compte... ce qui contredit le principe ci-dessus puisque 1 € versé a une valeur différente selon l'année de départ.

- **Notre système actuel organise les solidarités en son sein**, accorde des droits aux personnes momentanément hors travail : maternité, éducation des enfants, chômage, maladie, invalidité, ... et pour les métiers pénibles. Il attribue même une réversion aux personnes n'ayant rien cotisé !

Ces solidarités représentent 20 % des retraites et concernent 9 femmes sur 10. Elles sont nécessaires, le COR a montré que, plus une femme a d'enfants, plus sa pension est faible. Une femme a un salaire de 80 % de celui de l'homme, et une pension de seulement 60 %. Le régime de retraite accroît les inégalités de la vie active, malgré ses importantes solidarités. Sans ces solidarités, la pension des femmes serait inférieure de 25 %.

→ **Le régime à points supprime tout cela, il n'accorde aucun droit si 1 € n'est pas cotisé**. Il ne peut fonctionner qu'en transférant aux pouvoirs publics la responsabilité d'organiser et de payer les solidarités nationales, qu'en posant des « rustines » décidées par les politiques, évolutives, payées par l'impôt. Une grande partie de la pension dépendrait du vote annuel du PLFSS, évolutif et sans cesse remis en cause, comprenant le montant des allocations diverses.

Si un tel système à points se précisait, Solidaires contesterait et agirait contre l'augmentation des injustices et des inégalités, contre le prétexte de changer de système pour pressurer davantage les personnes qui arrivent en retraite et celles qui sont en retraite.

Contacts presse :

Evelyne NGO : evelyne.ngo@solidaires.org - 06 70 35 94 03

Patrice PERRET : patrice.perret@solidaires.org - 06 25 94 78 00

**31 rue de la Grange aux belles
75 010 Paris**

**Téléphone : 01 58 39 30 20
Télécopie : 01 43 67 62 14**

**contact@solidaires.org
www.solidaires.org**

